



Pouvoir manger en restauration collective ne doit jamais être une variable d'ajustement budgétaire !

Lors du CNAS du 18 décembre 2025, les organisations syndicales représentatives des personnels ont unanimement voté contre une hausse du reste à payer par les agentes et agents du ministère, sur le prix de leur repas : + 55 centimes d'euros !

Passant outre ce refus, le Secrétariat général a tout de même décidé d'imposer unilatéralement cette augmentation !

Le plafond d'harmonisation tarifaire passe ainsi à 6,22 euros pour l'Île-de-France et 6,70 euros pour les autres régions.

Le Secrétariat général et les directions à réseaux participent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des restaurants et subventionnent les repas servis aux agent·es actifs et retraités, selon des modalités qui diffèrent selon les structures.

Dans le cadre des conventions passées par le Secrétariat général avec des structures extérieures (restaurants administratifs, restaurants interentreprises, restaurants privés) et avec les restaurants interadministratifs, l'harmonisation tarifaire détermine le montant cible de reste à charge pour l'agent·e, à partir duquel est calculé le montant de la participation versée. Pour les agent·es éligibles, vient se déduire la subvention interministérielle repas, dont le taux est fixé chaque année par circulaire conjointe de la DGAEP et de la Direction du Budget.

Ce plafond servant de « boussole » aux restaurants administratifs sur l'ensemble des territoires pour la fixation de leurs tarifs, c'est encore une hausse uniforme pour l'ensemble des usagers et usagères des restaurants.

Le Secrétariat général revient ainsi également sur ses engagements de travailler au rapprochement des montants plafonds de l'Île-de-France et des autres régions. Cette différence est de moins en moins justifiable, du fait des montants appliqués sur tous les territoires. Rappelons d'ailleurs que le Secrétariat général est toujours incapable de nous fournir la décision à l'origine de cet écart, malgré nos multiples demandes.

Rationnaire d'ASF Restauration (ex AGRAF) ou d'un autre restaurant collectif, cette hausse nous concerne toutes et tous !

Pour Solidaires Finances, l'administration doit davantage subventionner les structures afin que les agentes et les agents ne subissent pas seuls l'augmentation des coûts et in fine ne désertent les restaurants collectifs.

Quant au titre-restaurant, Solidaires Finances revendique une augmentation de la valeur faciale et une participation de l'État employeur modulée en fonction de l'indice de rémunération.

Actifs et actives, pensionné·es, les agent·es doivent bénéficier chaque jour d'un repas équilibré et de qualité à tarif social. Au Secrétariat général de mettre les moyens pour y arriver !

